

# Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

## Octobre 2018 - Les ventes retrouvent de la vigueur

En octobre 2018, 13 792 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 6,3 % par rapport à octobre 2017. Cette hausse intervient après le repli de 3,5 % du mois précédent, dû au changement de la réglementation relative à l'homologation des voitures neuves, qui avait mis un terme à une série de seize augmentations d'affilée. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs ont progressé de 7,4 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 5,5 %, ont représenté 61 % des immatriculations du mois d'octobre. Les acquisitions de motorisations essence (+ 20 %), hybrides (+ 25 %) et électriques (+ 41 %) ont été très dynamiques.

La croissance des immatriculations de véhicules utilitaires, non concernées par le durcissement de la réglementation, a été dans la lignée des mois précédents (+ 9,3 % en octobre après + 7,8 % en septembre, + 7,5 % en août et + 9,5 % en juillet).

### Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Octobre 2018

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 111	1 709	616	1 380	1 643	8 459
Cyclomoteur	227	120	33	65	146	591
Motocycle	239	103	36	92	88	558
Voiturette	24	15	4	15	20	78
Remorque légère et caravane	129	114	36	67	89	435
VASP léger	312	117	43	61	123	656
Autobus et autocar	-	1	-	-	6	7
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	782	367	111	202	298	1 760
Camion	67	24	10	13	30	144
Tracteur routier	95	41	58	36	48	278
Semi-remorque	70	25	70	22	33	220
Remorque lourde	12	6	2	1	3	24
VASP lourd	11	6	1	5	6	29
Tracteur agricole	68	76	56	57	60	317
Engin agricole (autre que tracteur)	67	53	43	27	46	236
<b>Ensemble</b>	<b>5 214</b>	<b>2 777</b>	<b>1 119</b>	<b>2 043</b>	<b>2 639</b>	<b>13 792</b>

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

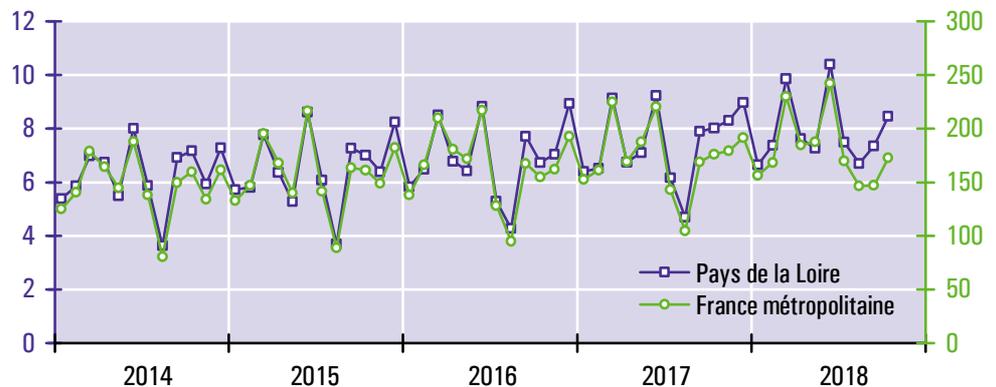
En octobre 2018, 8 459 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à octobre 2017, allant à rebours de l'évolution observée en France métropolitaine (-1,9 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 9,8 % dans la région et de 5,4 % dans l'Hexagone.

La hausse du mois dernier marque un retour au mouvement de croissance des immatriculations en vigueur depuis 2015. Elle fait suite à une période d'instabilité du marché, marquée par une envolée des ventes pendant l'été dernier (+ 21 % en juillet et + 43 % en août) puis, en contrecoup, par un recul de 7 % en septembre, conséquences de la modification de la réglementation européenne sur la pollution automobile.

En octobre, le marché a été soutenu par les personnes physiques (ménages et entreprises individuelles) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 12,5 % par rapport à octobre 2017. Les acquisitions d'automobiles par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) se sont repliées de 3,7 %.

La désaffection à l'égard des motorisations gazole s'est poursuivie en octobre. Elle est appelée à s'amplifier en 2019 avec l'annonce gouvernementale, en réaction au mouvement des « gilets jaunes », de la mise en place, au 1<sup>er</sup> janvier prochain, d'une super prime à la conversion de 4 000 euros à destination des foyers les plus modestes désireux de remplacer leur vieux véhicule polluant.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

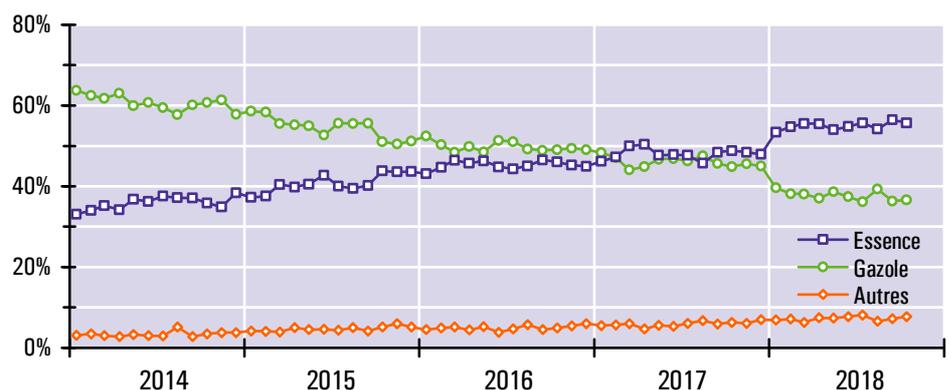
	Octobre 2018			Novembre 2017 à oct. 2018		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	3 111	37 %	+ 4 %	36 947	38 %	+ 12 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	1 709	20 %	+ 4 %	18 748	19 %	+ 9 %
<b>Mayenne (53)</b>	616	7 %	+ 15 %	6 674	7 %	+ 7 %
<b>Sarthe (72)</b>	1 380	16 %	+ 10 %	15 179	16 %	+ 9 %
<b>Vendée (85)</b>	1 643	19 %	+ 3 %	18 924	20 %	+ 9 %
<b>Essence</b>	4 713	56 %	+ 20 %	51 922	54 %	+ 24 %
<b>Gazole</b>	3 094	37 %	- 14 %	37 658	39 %	- 8 %
<b>Hybride</b>	525	6,2 %	+ 25 %	5 446	5,6 %	+ 51 %
<b>Électricité</b>	124	1,5 %	+ 41 %	1 408	1,5 %	- 1 %
<b>Autres motorisations</b>	3	0,0 %		38	0,0 %	+ 23 %
<b>Personnes morales</b>	3 350	40 %	- 4 %	40 683	42 %	+ 8 %
<b>Personnes physiques</b>	5 109	60 %	+ 13 %	55 789	58 %	+ 11 %
<b>Ensemble</b>	8 459	100 %	+ 6 %	96 472	100 %	+ 10 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations d'octobre 2018 et celles d'octobre 2017

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

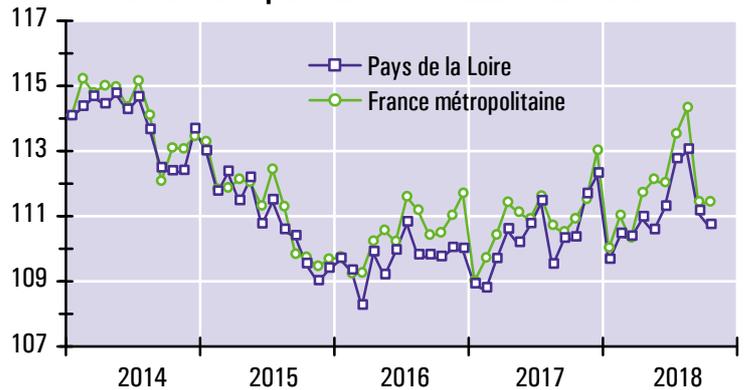


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en octobre 2018 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 110,7 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à octobre 2017. Ces émissions de CO<sub>2</sub>, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

Le redressement des émissions depuis la fin de 2015 est un effet des durcissements successifs du bonus-malus écologique, de l'engouement pour les SUV et de la désaffection à l'égard du diesel. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet en effet plus de CO<sub>2</sub> qu'un véhicule gazole.

### Émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO<sub>2</sub> / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)  
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

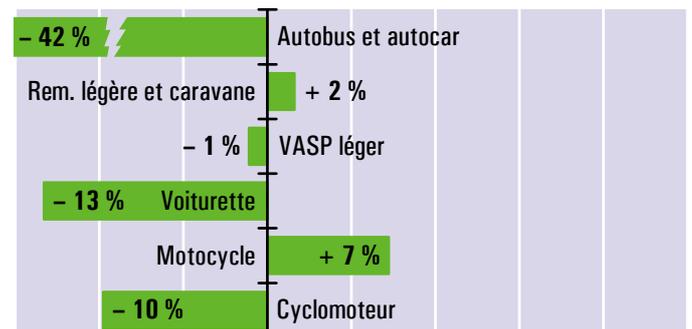
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 49 % et 28 % des immatriculations du mois d'octobre. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars est en baisse de 42 %, ses ventes ont diminué à dix reprises au cours des onze derniers mois.

Le mois dernier, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été supérieures de 9,3 % à celles d'octobre 2017. En cumul annuel, les ventes ont augmenté de 7,8 %. Les marchés les plus dynamiques sont ceux des remorques lourdes et des semi-remorques (+ 18 %). Les immatriculations de camions, qui avaient diminué en continu lors des sept premiers mois de l'année, ont relevé la tête depuis trois mois (+ 2 % en août, + 67 % en septembre et + 22 % en octobre).

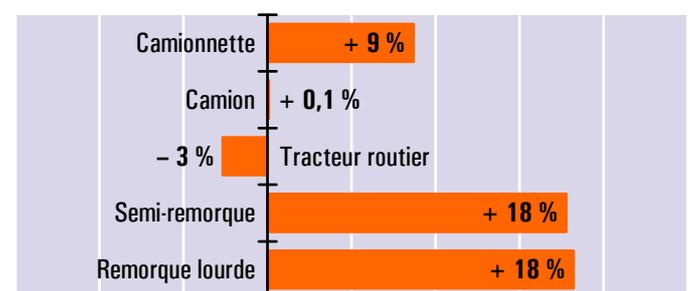
Sur le segment du machinisme agricole, les ventes de tracteurs ont cru d'un quart en un an. Les immatriculations d'autres engins agricoles ont augmenté en moyenne de 46 % au cours des trois derniers mois.

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

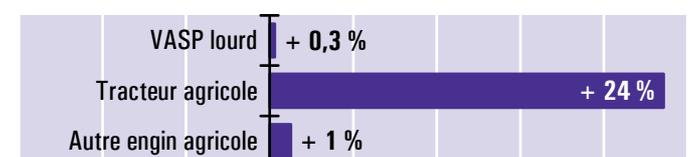
#### Véhicules de transports de personnes



#### Véhicules de transports de marchandises



#### Véhicules spéciaux



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (novembre 2017 à oct. 2018) et celles des mêmes mois un an auparavant (nov. 2016 à oct. 2017)  
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).